

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Rolland ANGOTTI**

**N° 4 DS 14.6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 18/07/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014  
(accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de solidarité internationale et droits de l'homme**

Après avis favorable de la commission des solidarités, et après avoir délibéré, madame Nathalie Angot n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations droits de l'homme et de solidarité**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Les Amis de Mélane</b> Subvention de fonctionnement	1 200
<b>Côte d'Ivoire Mahibouo</b> Subvention de fonctionnement	300
<b>Santamaria Orlea</b> Subvention de fonctionnement	5 000

Le maire,

Ludovic JOLIVET